

**Ministère de l'Éducation et du
Développement de la petite enfance**
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1
Téléphone : 506 453-3678

Date : Le 2 avril 2020
Dest. : Parents, tuteurs
Exp. : Dominic Cardy, ministre
Objet : **Apprentissage à la maison (COVID-19)**

Chers parents et tuteurs,

Avec la pandémie de la COVID-19 et la fermeture des écoles, nous vivons une période difficile, qui demande de s'adapter. Il faut aussi continuer à veiller à la santé physique, la santé mentale et la sécurité de chaque membre de votre famille.

Le ministère, en collaboration avec les trois districts scolaires, prend les moyens pour assurer la continuité des apprentissages des élèves. Les enseignantes et les enseignants vont bientôt vous proposer des activités pour votre enfant.

Voici ce qui est prévu :

1. Dès le début du mois d'avril, vous recevrez un appel téléphonique à la maison, de la part d'un membre du personnel de l'école de votre enfant. Ce premier contact avec votre famille servira à établir le moyen de communication que vous préférez pour recevoir les activités à venir.
2. Dès la semaine prochaine, des activités éducatives seront proposées aux parents par l'entremise d'un site Web.
3. Plus tard, de façon régulière, vous recevrez des suggestions d'activités pour aider votre jeune à continuer ses apprentissages scolaires, à la maison.

Voici une courte description des attentes, selon le niveau scolaire de votre enfant:

Maternelle à 2^e année

L'enfant pourrait passer au plus (1) heure par jour à explorer, à vivre des activités qui touchent principalement la compétence de la communication (littératie) et les mathématiques (numératie). On l'encourage aussi à faire au moins 30 minutes d'activités physiques par jour.

3^e année à 5^e année

L'élève pourrait passer au plus une (1) heure par jour à explorer, à vivre des activités qui touchent principalement la compétence de la communication (littératie), les mathématiques (numératie) et les sciences. De plus, on l'encourage à prendre 30 minutes pour de la lecture silencieuse et à faire au moins 30 minutes d'activités physiques par jour.

6^e année à 8^e année

L'élève pourrait passer au plus deux (2) heures par jour à explorer, à vivre des activités qui touchent principalement la compétence de la communication (littératie), les mathématiques (numératie), les sciences et les sciences humaines. De plus, on l'encourage à prendre 30 minutes pour de la lecture silencieuse et à faire au moins 30 minutes d'activités physiques par jour.

9^e année et 10^e année

L'élève pourrait passer au plus deux heures et demie (2,5) par jour sur des activités qui touchent principalement les cours à l'horaire à ces niveaux. De plus, on l'encourage encore à prendre 30 minutes pour de la lecture silencieuse et à faire au moins 30 minutes d'activités physiques, par jour.

11^e année et 12^e année

L'élève est invité à travailler sur tous les cours qui sont importants pour l'obtention de son diplôme du secondaire. Le travail suggéré pour l'ensemble des cours pourrait exiger plus de deux heures et demie (2,5) par jour.

L'élève qui est inscrit à un cours en ligne pourra reprendre son cours, là où il était rendu. Pour les élèves qui n'ont pas accès à la technologie nécessaire à la maison pour suivre leur cours en ligne, des arrangements pourront être envisagés avec leur enseignant, afin de trouver des solutions.

De plus, on encourage l'élève à prendre 30 minutes pour de la lecture silencieuse et à faire au moins 30 minutes d'activités physiques, par jour.

Le ministre,



Dominic Cardy

Pièce jointe : Foire aux questions